

Franckesche Stiftungen zu Halle

Introduction A La Grammaire Des Dames

Choffin, David Etienne

Berlin, 1783

VD18 12665835

Chapitre XII.

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

[urn:nbn:de:hbz:ha33-1-195652](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:ha33-1-195652)

CHAPITRE XII.

Parabole du Riche bâtissant des greniers.

Il leur proposa aussi cette parabole: Il y avoit un homme riche, dont les terres avoient beaucoup rapporté, & qui disoit en lui même; que ferai-je? car je n'ai pas assez de place pour ser- rer toute ma récolte. Voici, dit il, ce que je ferai: j'ab- battrai mes greniers; j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte, & tout ce que j'ai. Et je dirai à mon ame; mon ame, tu as beaucoup de biens en réserve, pour plusieurs années: repose-toi, mange, boi, & te réjouis. Mais Dieu lui dit: insensé, cette nuit même ton ame te sera redemandée; & ce que tu as amassé, pour qui fera t-il? c'est ce qui arrive à celui qui n'amasse de bien que pour soi-même, & qui n'est point riche pour Dieu.

CHAPITRE XV.

Enfant prodigue.

Il leur dit encore: Un homme avoit deux fils, dont le plus jeune dit à son père; mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien. Peu de jours après, le plus jeune ayant ramassé tout ce qu'il avoit, s'en alla dans un pais éloigné, où il dissipa tout son bien, vivant dans la débauche. Et quand il eut tout dé- pensé, il survint une grande famine en ce pays-là: & il se trouva dans l'indigence. Alors il se mit au service d'un des habitans du pays, qui l'envoya à sa campagne garder les pour- ceaux. Et il eût bien voulu se rassasier des carrouges que l'on donnoit à manger aux pourceaux: mais personne ne lui en don- noit. Enfin étant rentré en lui-même, il dit; combien y a-t-il de gens à gage chez mon père, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut? & moi je meurs de faim. Je vais partir; j'irai trouver mon père, & je lui dirai; Mon père, j'ai péché contre le ciel & contre vous. Je ne suis plus digne d'être appelé vo- tre fils: traitez-moi comme l'un de vos domestiques. Il par- tit donc, & s'en vint trouver son père; qui l'ayant aperçu